

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de Février, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à St Martin de Fraigneau sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte. Etaient présents :

CC Vendée Sèvre Autizes		
CHOLLET Joel	BENET	
LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	
GRELIER Alain	FAYMOREAU	
BORDERT Bernard	LE MAZEAU	
ROBIN Noël	LIEZ	
GELOT Jean-Marie	MAILLE	
GRIMAUD Claude	MAILLEZAIS	
COIRIER Jannick	RIVES D'AUTISES	Suppléant
GUITHON Jacky	PUY DE SERRE	
GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	
CHATAIGNE Jean-Loui	ST SIGISMOND	
CHEVALLIER Jean-Claude	VIX	
BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON	
Présents : 13 – représentés : 0		13/15
CC Sud Vendée Littoral		
GRELAUD Frédéric	CHAILLE LES MARAIS	Suppléant
LEGERON Joel	L'ILE D'ELLE	
CHARPENTIER Arnaud	LUCON	
CAREIL Pierre	ST GEMME LA PLAINE	
LAMY Judicaël	LA TAILLEE	
BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS	
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	
CHAUSSARD Jean-Pierre	VOUILLE LES MARAIS	
Présents : 8 – représenté : 0		8/14
CC Pays Fontenay Vendée		
BOULARD Stéphane	DOIX LES FONTAINES	
GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDEE	
PORCHER Hugues	LONGEVES	Suppléant
RIDEAU Daniel	MONTREUIL	
FILLON Nicolas	MOUZEUIL	
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE	
HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	
BAUDRY Yves	SERIGNE	Pouvoir à M. GATINEAU
Présents : 8 – représentés : 1		08/22
CC Pays de la Chataigneraie		
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	
CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST	
GUÉNION Christian	ST MAURICE DES NOUES	
Présents : 3 – représentés : 0		03/10
CC Aunis Atlantique		
AUGERAUD Sylvain	LE GUE D'ALLERE	
Présent : 1 – représentés 0		1/02
Total présents		33
Total représentés :		1
Total présents et représentés :		34/64

Le Président, après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance et déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 085-258501634-20260223-DELIB292026-DE



OBJET : ADT MARAIS MOUILLES DE LA SEVRE NIORTAISE ET DU MIGNON – DELIB N°29/2026

Conformément au programme pluriannuel, le SmVSA est maître d'ouvrage des actions décrites ci-après :

- ✚ Travaux de désencombrements ponctuels (embâcles) sur les réseaux de batellerie (Damvix et Le Mazeau) pour 5 000 € TTC ;
- ✚ Rotodévasage sur les réseaux de batellerie (Damvix et Le Mazeau) pour 7 000 € TTC
- ✚ Aménagement d'une frayère à brochet au Mazeau pour 15 000 € TTC ;
- ✚ La gestion de la Jussie en partenariat avec l'IIBSN pour 42 000 € TTC

Pour 2026, le montant total estimatif des travaux de cet Accord de Territoire s'élève à environ 92 700 € TTC, incluant les participations sur les travaux de berges de l'ASA et l'UMM (23 700 € TTC).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la programmation 2026 cours d'eau et marais de l'Accord de Territoire Marais Mouillés Sèvre Niortaise/Mignon ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à consulter les entreprises dans le respect du code des marchés publics ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à solliciter les différents partenaires financiers ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à réaliser les travaux et à signer les marchés et toutes les pièces nécessaires au bon accomplissement de ces actions pour les montants de dépenses cités précédemment.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER